



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Jean-Yves BRUN

DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 24 juin 2024

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date du 11 et 12 juin 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 17 juin 2024,

Vu la désignation de Madame Maria PEREZ, secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BRUN, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 85

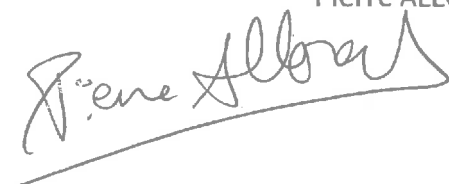
Contre : 0

Abstentions : 10

Non-votants : 1

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Allorant', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

En préambule, il faut rappeler que la nouvelle architecture budgétaire, mise en œuvre lors de l'élaboration du BP 2023, rend plus complexe l'analyse entre CA 2022 et CA 2023. Seules les grandes masses ont pu être comparées. La modification majeure est la nouvelle génération de fonds européens inclus au sein même des politiques, alors qu'ils constituaient un bloc spécifique précédemment.

Le compte administratif pour 2023 présente un taux de réalisation global de 90 % (1 665 M€), dont 83 % en investissement (608,7 M€) et 94,5 % en fonctionnement (1 056,8 M€). Il s'agit d'un taux très élevé de réalisation, légèrement en deçà du taux de réalisation du budget 2022 (92 %, pour un montant total de 1 795 M€). Il s'explique principalement par un retour à un montant plus classique du niveau d'investissement du budget transport (pic en 2022 pour le renouvellement des rames sur les lignes Trains d'Equilibre du Territoire (TET)).

Le CESER note que les interventions régionales, hors fonds européens, sont réalisées à hauteur de 95,5 %, dont 91,2 % en investissement et 97,9 % en fonctionnement.

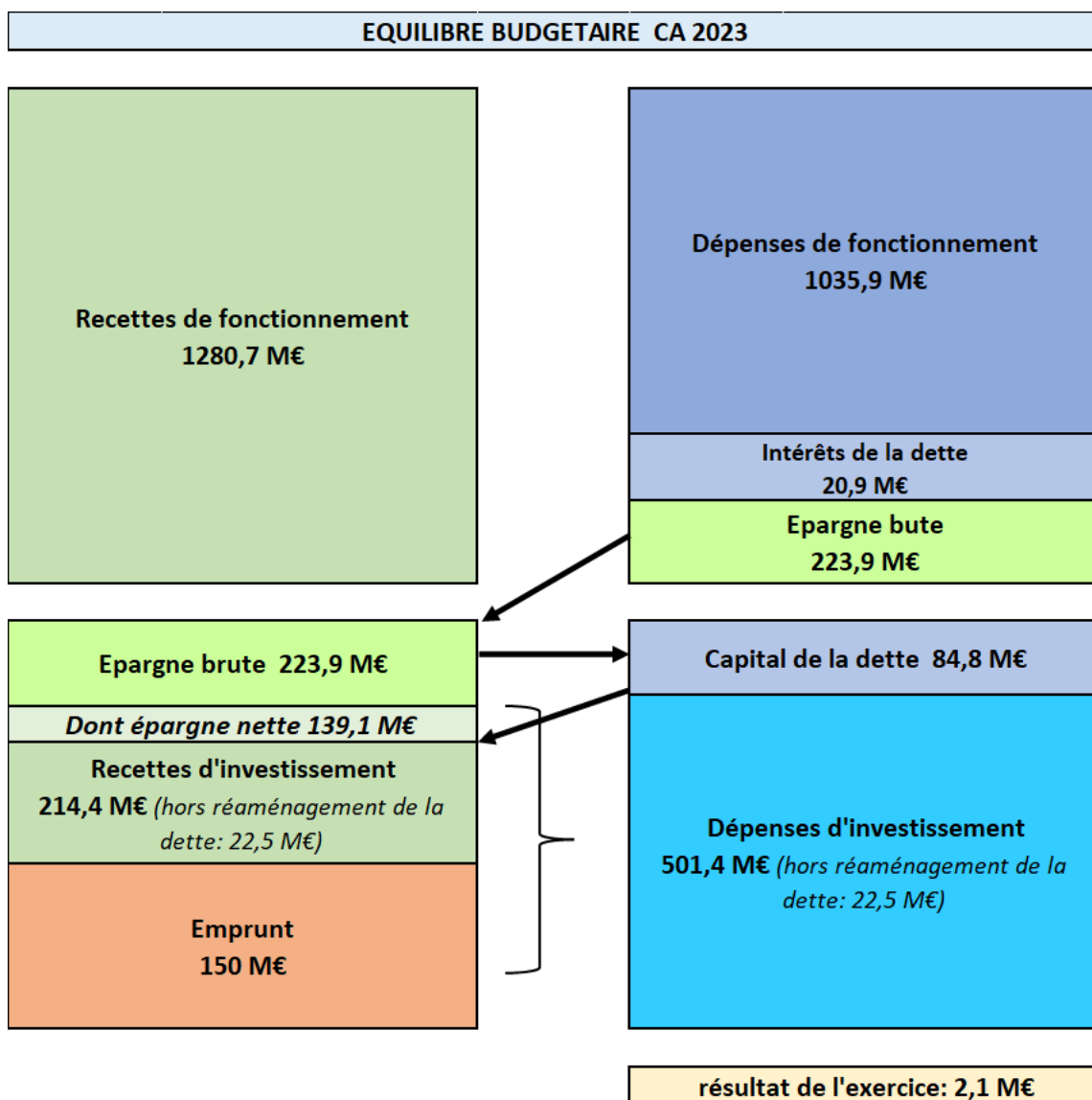
Le CESER constate que les fonds européens sont consommés à hauteur de 67 % de leur inscription budgétaire.

Le résultat brut de l'exercice est de -4,8 M€. Avec la reprise du résultat 2022 à hauteur de 6,955 M€ lors du Budget Supplémentaire, le résultat global de l'exercice 2023 s'élève à 2,108 M€. Il révèle un pilotage financier très fin par les services du Conseil régional que le CESER félicite.

Concernant les dépenses d'intervention, hors fonds européens, il faut noter que les dépenses d'investissement baissent de 251,2 M€ (- 224,9 M€ sur les transports - rames TET-, -22,2 M€ pour les lycées -fin construction lycée de Hanches, - 15,8 M€ pour les territoires solidaires, -7,7 M€ pour l'enseignement supérieur).

Le niveau d'investissement, certes moindre qu'en 2022 mais à un niveau toujours historiquement haut, génère un besoin d'emprunt de 150 M€.

L'équilibre global du compte administratif pour 2023 s'établit ainsi :



Pour rappel, le DOB 2022 avait fixé un seul et unique objectif financier pour la mandature : maintenir une capacité de désendettement de la collectivité inférieure à 9 ans.

Au 31/12/2023, l'endettement de la Région, hors crédits baux est de 1 168 M€ (1 373 M€ avec les crédits baux). La capacité de désendettement est ramenée à 5,22 années, contre 5,78 années en 2022, et 6,88 années en 2021, en raison de la forte amélioration du ratio d'épargne brute.

A noter cependant que l'accroissement de la charge de la dette, notamment en capital, impacte les perspectives d'épargne nette de la collectivité.

Par ailleurs, le ratio d'épargne brute est en hausse en raison de deux recettes exceptionnelles : la récupération de la provision budgétée en 2022 pour la Convention SNCF à hauteur de 20 M€, et une réintroduction d'actifs dans la SASU Centre Val de Loire Investissement. Sans ces recettes exceptionnelles, la capacité de désendettement de la Région serait portée à 6 ans.

Réalisation du Budget 2023 par Bloc de compétences et politique :

	CA 2022	BP 2023	BP+DM(S) 2023	CA 2023	Taux de réalisation
INTERVENTIONS REGIONALES	1 389 904 280	1 292 147 900	1 350 513 900	1 205 474 898	89,3%
I	633 702 646	485 532 400	523 041 400	427 325 700	81,7%
F	756 201 634	806 615 500	827 472 500	778 149 198	94,0%
ECONOMIE-EMPLOI	88 968 810	215 621 000	220 081 000	166 366 799	75,6%
I	51 049 765	139 584 000	143 284 000	101 461 196	70,8%
F	37 919 046	76 037 000	76 797 000	64 905 602	84,5%
ECONOMIE	50 020 140	79 304 000	83 004 000	61 865 262	74,5%
Total investissement	29 366 165	52 350 000	56 050 000	39 366 366	70,2%
I Région		51 350 000	55 050 000	39 107 255	71,0%
Fonds européens		1 000 000	1 000 000	259 111	25,9%
Total fonctionnement	20 653 976	26 954 000	26 954 000	22 498 896	83,5%
F Région		26 224 000	26 224 000	22 461 277	85,7%
Fonds européens		730 000	730 000	37 620	5,2%
AGRICULTURE ET FORETS	11 617 876	100 129 000	100 129 000	75 060 495	75,0%
Total investissement	5 658 458	65 984 000	65 984 000	45 344 162	68,7%
I Région		9 000 000	9 000 000	2 221 777	24,7%
Fonds européens		56 984 000	56 984 000	43 122 384	75,7%
Total fonctionnement	5 959 418	34 145 000	34 145 000	29 716 334	87,0%
F Région		8 180 000	8 180 000	6 773 303	82,8%
Fonds européens		25 965 000	25 965 000	22 943 031	88,4%
TOURISME	6 950 924	10 493 000	11 253 000	7 510 795	66,7%
Total investissement	2 961 121	5 450 000	5 450 000	2 074 752	38,1%
I Région		4 350 000	4 350 000	2 074 752	47,7%
Fonds européens		1 100 000	1 100 000	-	0,0%
Total fonctionnement	3 989 803	5 043 000	5 803 000	5 436 044	93,7%
F Région		4 993 000	5 753 000	5 436 044	94,5%
Fonds européens		50 000	50 000	-	0,0%
RECHERCHE	20 379 871	25 695 000	25 695 000	21 930 246	85,3%
Total investissement	13 064 022	15 800 000	15 800 000	14 675 917	92,9%
I Région		15 800 000	15 800 000	13 775 917	87,2%
Fonds européens			-	900 000	
Total fonctionnement	7 315 849	9 895 000	9 895 000	7 254 329	73,3%
F Région		8 895 000	8 895 000	6 723 555	75,6%
Fonds européens		1 000 000	1 000 000	530 774	53,1%
EDUCATION-FORMATION	449 916 342	460 155 900	468 056 900	427 284 561	91,3%
I	172 013 408	152 677 400	155 068 400	137 026 491	88,4%
F	277 902 934	307 478 500	312 988 500	290 258 070	92,7%
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	214 259 218	190 500 000	192 610 000	186 756 100	97,0%
I	141 915 113	120 000 000	120 000 000	115 743 316	96,5%
F	72 344 105	70 500 000	72 610 000	71 012 784	97,8%
APPRENTISSAGE	19 284 186	18 781 400	21 172 400	18 522 795	87,5%
I	15 065 050	12 091 400	14 482 400	14 439 235	99,7%
F	4 219 136	6 690 000	6 690 000	4 083 560	61,0%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 123 799	12 598 500	12 598 500	4 676 210	37,1%
I	10 625 823	9 840 000	9 840 000	2 955 000	30,0%
F	1 497 976	2 758 500	2 758 500	1 721 210	62,4%
ORIENTATION	3 151 577	3 450 000	3 450 000	3 200 004	92,8%
I		-	-	-	
Total fonctionnement	3 151 577	3 450 000	3 450 000	3 200 004	92,8%
F Région	3 151 577	3 380 000	3 380 000	3 200 004	94,7%
Fonds européens		70 000	70 000	-	0,0%
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	936 505	3 046 000	3 046 000	2 110 344	69,3%
I	936 505	3 046 000	3 046 000	2 110 344	69,3%
Total fonctionnement	141 429 133	166 080 000	166 080 000	148 741 329	89,6%
F Région	141 429 133	160 080 000	160 080 000	148 741 329	92,9%
Fonds européens		6 000 000	6 000 000	-	0,0%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	58 731 923	65 700 000	69 100 000	63 277 779	91,6%
I	3 470 917	7 700 000	7 700 000	1 778 596	23,1%
F	55 261 006	58 000 000	61 400 000	61 499 183	100,2%

	CA 2022	BP 2023	BP+DM(S) 2023	CA 2023	Taux de réalisation
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	817 098 180	576 452 000	620 447 000	572 643 856	92,3%
I	404 172 198	183 396 000	213 414 000	179 903 637	84,3%
F	412 925 981	393 056 000	407 033 000	392 740 219	96,5%
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	71 620 906	73 130 000	73 130 000	55 689 746	76,2%
Total investissement	67 276 081	67 800 000	67 800 000	51 483 433	75,9%
Invt Région	67 276 081	67 000 000	67 000 000	51 483 433	76,8%
Fonds européens		800 000	800 000	-	0,0%
Total fonctionnement	4 344 825	5 330 000	5 330 000	4 206 313	78,9%
Fct Région	4 344 825	5 330 000	5 330 000	4 206 313	78,9%
Fonds européens					
NUMERIQUE	2 803 816	11 138 000	11 138 000	4 656 483	41,8%
Total investissement	161 250	6 000 000	6 000 000	1 379 000	23,0%
Invt Région	161 250	1 500 000	1 500 000	1 379 000	91,9%
Fonds européens		4 500 000	4 500 000	-	0,0%
Total fonctionnement	2 642 566	5 138 000	5 138 000	3 277 483	63,8%
Fct Région	2 642 566	4 038 000	4 038 000	3 071 502	76,1%
Fonds européens		1 100 000	1 100 000	205 981	18,7%
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	12 740 169	17 811 000	20 301 000	16 964 605	83,6%
Total investissement	4 934 248	7 013 000	9 303 000	7 993 130	85,9%
Invt Région	4 934 248	5 313 000	7 603 000	7 393 130	97,2%
Fonds européens		1 700 000	1 700 000	600 000	35,3%
Total fonctionnement	7 805 921	10 798 000	10 998 000	8 971 475	81,6%
Fct Région	7 805 921	9 498 000	9 698 000	8 556 627	88,2%
Fonds européens		1 300 000	1 300 000	415 849	32,0%
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	728 673 019	472 993 000	514 198 000	493 815 667	96,0%
I	331 685 295	102 433 000	130 161 000	118 930 539	91,4%
F	396 987 724	370 560 000	384 037 000	374 885 128	97,6%
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 260 270	1 380 000	1 680 000	1 517 354	90,3%
I	115 326	150 000	150 000	117 535	78,4%
F	1 144 944	1 230 000	1 530 000	1 399 819	91,5%
VIE SOCIALE	33 920 948	39 919 000	41 929 000	39 179 682	93,4%
I	6 467 276	9 875 000	11 275 000	8 934 375	79,2%
F	27 453 672	30 044 000	30 654 000	30 245 307	98,7%
CITOYENNETE ET EGALITE	319 539	1 592 000	1 692 000	1 281 939	75,8%
I	32 177	456 000	456 000	405 082	88,8%
F	287 362	1 136 000	1 236 000	876 857	70,9%
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	27 647 788	30 860 000	30 860 000	28 681 400	92,9%
I	4 568 884	6 782 000	6 782 000	4 750 467	70,0%
F	23 078 904	24 078 000	24 078 000	23 930 933	99,4%
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	5 953 620	7 467 000	9 377 000	9 216 343	98,3%
I	1 866 214	2 637 000	4 037 000	3 778 826	93,6%
F	4 087 406	4 830 000	5 340 000	5 437 517	101,8%
RESSOURCES	123 824 542	469 175 500	501 151 482	459 967 163	91,8%
I	84 205 576	190 436 500	210 436 500	181 342 646	86,2%
F	39 618 966	278 739 000	290 714 982	278 624 517	95,8%
MOYENS GENERAUX	-	58 073 500	58 243 500	35 770 018	61,4%
I		30 255 500	30 255 500	11 155 510	36,9%
F		27 818 000	27 988 000	24 614 508	87,9%
FINANCES	-	160 068 000	190 663 982	179 997 798	94,4%
I		95 856 000	115 856 000	107 282 648	92,6%
dont capital de la dette				84 780 851	
dont autres mouvements budgétaires					
<i>dont réaménagement de la dette</i>		10 000 000	30 000 000	22 500 000	75,0%
F		64 212 000	74 807 982	72 715 150	97,2%
RESSOURCES HUMAINES	-	163 474 000	164 684 000	160 850 710	97,7%
I					
F		163 474 000	164 684 000	160 850 710	97,7%
EUROPE	123 824 542	87 560 000	87 560 000	83 348 637	95,2%
I	84 205 576	64 325 000	64 325 000	62 904 489	97,8%
F	39 618 966	23 235 000	23 235 000	20 444 149	88,0%

TOTAL BUDGET REGIONAL	1 513 728 822	1 761 323 400	1 851 665 382	1 665 442 061	89,9%
I	717 908 222	675 968 900	733 477 900	608 668 346	83,0%
F	795 820 599	1 085 354 500	1 118 187 482	1 056 773 715	94,5%
TTOTAL BUDGET HORS REA DETTE	1 513 728 822	1 751 323 400	1 821 665 382	1 642 942 061	90,2%
I	717 908 222	665 968 900	703 477 900	586 168 346	83,3%
F	795 820 599	1 085 354 500	1 118 187 482	1 056 773 715	94,5%
TOTAL BUDGET HORS REA DETTE ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES	1 389 904 280	1 663 763 400	1 631 806 382	1 511 400 014	92,6%
I	633 702 646	601 643 900	573 068 900	493 857 916	86,2%
F	756 201 634	1 062 119 500	1 058 737 482	1 017 542 098	96,1%

LES OBSERVATIONS ET ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE CESER SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le CESER remercie l'ensemble des directions du Conseil régional pour leur coopération avec l'ensemble des commissions.

BLOC 1 : ECONOMIE - EMPLOI

Economie

En matière économique, l'année 2023 a été marquée par l'adoption du nouveau SRDEII et la refonte de l'ensemble des dispositifs d'intervention du type CAP. Elle a été aussi celle de la cohabitation entre anciens et nouveaux dispositifs d'aide économique.

Le CESER note que 94 entreprises ont été aidées dans le cadre du CAP proximité ainsi que 25 via le fond d'urgence (cf. aide d'urgence exceptionnelle adoptée à la suite des émeutes de juillet 2023).

Agriculture et forêts

Le CESER a exprimé ses positions quant à la politique régionale en matière d'agriculture et de forêt au cours de l'année 2023, notamment à l'occasion de l'adoption des deux stratégies présentées au cours de cette année (stratégie « agriculture ambition 2023 » et stratégie forêt – bois).

Le CESER relève que la Région a maintenu une aide au maintien à l'agriculture biologique alors que cela a été supprimé dans la PAC 2023/27. S'il ne peut que saluer ce soutien à l'agriculture biologique, notamment eu égard aux objectifs portés dans le SRADDET, le CESER s'interroge néanmoins sur la poursuite de ce type d'actions

Tourisme

Le CESER approuve la poursuite de l'action de la Région dans le cadre des Nouvelles Renaissances,

Recherche

Le CESER constate que le fort taux de consommation des crédits d'investissement pour le soutien à la recherche et les chercheurs est lié à

Concernant la promotion de l'entrepreneuriat pour développer la création et la reprise d'entreprises, le CESER ne peut que souligner la multitude des dispositifs existants ou soutenus par la Région. Une mise en cohérence de toutes ces politiques menées par les différentes collectivités ou opérateurs publics devrait être initiée évitant ainsi les doublons et menant à une plus juste mobilisation des deniers publics.

Il serait opportun de créer des indicateurs de suivi dans le temps des aides octroyées.

visant à pallier les défaillances ou modifications de politiques d'autres acteurs publics, notamment lorsque les tensions budgétaires pointent. Dans un contexte de crise inédite pour l'agriculture biologique, le CESER attend la réflexion qui sera menée à l'automne pour analyser en profondeur cette thématique

Concernant la gestion du FEADER, le CESER remarque que l'internalisation de l'ensemble de la chaîne d'instruction des dossiers a mené au transfert de 20,5 ETP de l'État vers la Région et à la création de 8,3 ETP supplémentaires et de 6 renforts (un dans chacune des Maisons de la Région).

avec 500 événements soutenus et 120 projets financés.

un effet de rattrapage après une plus faible consommation en 2022 (justifiée par des retards cumulés depuis la crise COVID). Cela touche

notamment les appels à projets de recherche, les grands projets du CPER (Contrat de Plan État-Région) et les programmes d'ARD (Ambition Recherche Développement). Par contre, en fonctionnement, il faut souligner une plus faible consommation de crédits due pour partie à des retards dans certains projets mais aussi dans les

démarches de mandatement par les établissements bénéficiaires.

Sur le fond, cette situation interroge le CESER sur le dynamisme de la recherche dans notre région qui semble s'être enrayé à la suite de la crise COVID.

BLOC 2 : EDUCATION - FORMATION

Education et patrimoine éducatif

Les taux d'exécution sont particulièrement élevés, avec 98 % en fonctionnement et 96 % en investissement.

Le contexte est toujours marqué par l'inflation mais l'action forte de la Région pour en réduire les effets au niveau des établissements est à souligner, celle-ci mobilisant notamment une politique de gestion des coûts énergétiques et les actions au niveau des marchés publics via Approlys Centr'Achats.

En investissement, 2023 a également été marquée par l'ouverture du lycée Joséphine Baker de Hanches (3,4 M€ de CP) et la fin de l'extension du

lycée Maurice Genevoix à Ingré (2,44 M€), ainsi que la poursuite des études pour le lycée de Châteauneuf-sur-Loire (3,19 M€ en 2023).

A noter également des dépenses de fonctionnement exceptionnellement élevées pour les établissements en lien avec l'ouverture du lycée de Hanches.

Concernant la performance énergétique des lycées, il faut souligner que les recettes de fonctionnement sont très inférieures à la prévision : la vente des Certificats d'Economie d'Energie prévue en 2023 ne sera réalisée qu'en 2024 pour une première partie.

Apprentissage

Le CESER relève la poursuite de la forte sollicitation des CFA auprès de la Région sur le volet investissement et des demandes de soutien plus faibles sur le volet fonctionnement. De ce fait, il est recouru à la fongibilité entre fonctionnement et investissement avec une réaffectation aux dépenses d'investissement en 2024, conformément à ce qui est inscrit dans la DM1.

Cette politique est aussi marquée par la réalisation de la carte cible apprentissage.

Le taux de réalisation des dépenses en matière d'immobilier des CFA s'établit ainsi à 100 %.

Enseignement supérieur

Le CESER note que les dépenses d'investissement ont été réduites à la suite de l'avenant au volet immobilier universitaire du CPER adopté fin 2022 (et sur lequel le CESER s'est déjà exprimé ; celui-ci actant et accompagnant notamment la création

de la faculté de médecine d'Orléans et prenant en compte l'augmentation des coûts de construction impactant les différents projets). Cela explique un taux de mandatement faible.

Orientation

Le volet orientation est marqué par la feuille de route 2023/2027 du GIP Alfa Centre. Le CESER accueille positivement l'engagement de la Région dans l'acte 2 du SPRO avec un partenariat élargi.

Formation professionnelle continue

En matière de formation professionnelle continue, l'année 2023 a été relativement riche avec la fin du PACTE/PRIC 2019/2023, le fait que 2023 soit la 2^{ème} année pleine d'exercice du Programme Régional de Formation 2021/2024 et la signature le 10 novembre 2023 du Protocole régional d'expérimentation réseau pour l'emploi 2023/25.

Il s'avère toujours aussi difficile de mobiliser des publics dans un contexte de quasi « plein emploi » et de manque d'attractivité de certains métiers ou secteurs économiques.

Formations sanitaires et sociales

L'année 2023 a été marquée par le vote, en février, du schéma des Formations Sanitaires et Sociales et l'élaboration au cours de l'année de la carte cible des FSS (votée en février 2024).

Le CESER regrette une sous-consommation des crédits visant à financer l'équipement et la

Le niveau de consommation des crédits de paiement est en hausse par rapport aux deux années précédentes signe de la bonne installation de la compétence régionale en matière d'information sur les métiers et les formations.

Le CESER s'inquiète par ailleurs d'une consommation représentant seulement la moitié de l'enveloppe dédiée pour les Territoires Zéro Chômeur de longue durée, en raison du report de l'habilitation officielle de deux territoires.

Il faut souligner aussi que l'action relative à la rémunération des stagiaires en formation a atteint une consommation de crédits de 109% en 2023 (abondement en DM 2 de 11,2 M€ semble-t-il sous-dimensionnée par rapport aux besoins), en lien avec la hausse réglementaire du point d'indice de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle notamment.

modernisation des établissements en investissement, sous consommation liée aux retards constatés dans la mise en œuvre du projet de relocalisation de l'IFSI-IFAS-IFA de Châteauroux sur le site Balsan.

BLOC 3 : MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES

Equilibre et solidarité territoriale

Le CESER constate une plus faible consommation des crédits des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (11 M€ de crédits non consommés), potentiellement liée au contexte de report contraint des projets des collectivités territoriales accompagnées (exemple : réalisation retardée de la 2ème ligne de tramway tourangelle).

Il en va de même pour les conventions Région-Départements où le taux d'engagement de cette génération de contrat 2022-2024 peine à prendre son envol. Le CESER invite le Conseil régional à réinterroger ce dispositif à l'approche de cette fin de contrats, au 31 décembre 2024.

Transition écologique et biodiversité

Parmi les points saillants, il y a lieu de constater la première année d'entrée en vigueur du transfert de compétence « gestion et animation des sites Natura 2000 ». Même s'il est trop tôt pour en tirer un premier bilan, le CESER soutient le Conseil régional dans ses ultimes négociations avec l'État.

A ce propos, le soutien à la biodiversité mériterait d'être accentué dans les priorités régionales,

Transports et mobilités durables

Le CESER tient à saluer le travail de la Direction des Transports du Conseil régional et de son AMO, dans l'analyse technique de l'exécution de la convention TER, notamment sur le volet « énergie », qui a permis de lever la provision de 20 M€ et de bénéficier d'une recette supplémentaire de 5,6 M€.

Cette année 2023 est également marquée par un succès de fréquentation des transports RÉMI, boostés par l'augmentation de l'offre, l'amélioration du service rendu à l'utilisateur, mais aussi la mise en place de la gratuité pour les jeunes les week-ends. À signaler, la montée en puissance

d'une part, en renforçant cette thématique au titre des financements par le FEADER, d'autre part, en développant et accélérant les démarches de création de Réserves naturelles régionales, mais aussi en apportant des financements complémentaires des partenaires, dans le cadre de la stratégie des aires protégées.

encourageante de l'autopartage au bénéfice des territoires ruraux.

Parmi les 119 M€ de dépenses d'investissements liées à cette politique, le CESER salue la réalisation de 2,7 M€ de travaux au bénéfice du fret ferroviaire.

Le CESER apprécie, de façon générale, la dynamique de cette action publique majeure, et invite le Conseil régional à prendre date pour des points d'étape réguliers, sur l'état d'avancement du CPER Mobilités 2023-2027.

BLOC 4 : VIE SOCIALE

Citoyenneté et égalité

Parmi les faits marquants de l'année 2023, il y a lieu de signaler l'investissement en faveur de la plateforme YEP'S pour dynamiser son fonctionnement. Aidée par le lancement de la gratuité des transports RÉMI, chaque week-end,

pour les jeunes, l'usage de cette plateforme a beaucoup progressé et a contribué au développement des actions culturelles et sportives en faveur des jeunes.

Culture et patrimoine culturel

Le maintien de cette politique forte, dans un contexte financier plus compliqué, s'illustre par un

très bon taux de réalisation des actions en faveur de la culture.

Sports et patrimoine sportif

L'année 2023 a été positivement marquée par un fort taux de réalisation, cumulé à une dotation budgétaire en forte progression par rapport à 2022. Cette dynamique est notamment portée par

de l'évènementiel international (Coupe du Monde de Rugby 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques 2024).

BLOC 5 : RESSOURCES

Le bloc Ressources comprend les moyens généraux dévolus à la collectivité, dont les coûts représentent 2,1 % du budget régional et sont globalement maîtrisés.

Les ressources humaines représentent 15 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité ; l'augmentation des crédits étant notamment liée à des décisions nationales qui s'appliquent automatiquement aux collectivités locales. Le CESER relève la bonne maîtrise de ce poste de dépense, qui demeure inférieur à la moyenne de l'ensemble des Régions.

Les "finances" comprennent en dépenses la charge de la dette (20,9 M€ d'intérêts et 84,780 M€ de remboursement de capital). Ce poste est en augmentation par rapport à l'année 2022 en raison de la hausse brutale des taux d'intérêt décidée par la Banque Centrale Européenne, et de l'augmentation de l'encours de la dette, relativement limitée en 2023 (+ 35 M€).

Globalement les recettes de "fiscalité" perçues en fonctionnement correspondent aux inscriptions budgétaires. A noter que la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est supérieure de 1,73 M€ par rapport à l'inscription budgétaire. Parallèlement, comme en 2022, il est à relever une sous-réalisation de la fraction de TVA nationale dévolue à la Région. Cet impôt repose en partie sur

le produit de TVA inscrit en loi de Finances pour 2023 et en partie sur le produit réellement constaté (légèrement inférieur à la prévision en raison de la contraction des dépenses des ménages). Régions de France a fait remonter à l'État cette problématique qui devrait être corrigée à compter de 2026. Cela évitera ainsi à la Région de reverser à l'État les sommes indues l'année suivante (3,6 M€ reversés en 2023 et 3,5 M€ prévus en 2024).

Le fort investissement porté par la mandature génère une recette de FCTVA supérieure aux années précédentes (+10,2 M€).

Enfin, concernant la gestion des fonds européens, la génération 2014-2020 a connu un bon taux de réalisation en dépit du report regrettable d'opérations majeures telles que le projet ferroviaire Orléans-Châteauneuf.

Sur la nouvelle programmation, le CESER salue les mesures de simplifications mises en place par la Commission européenne pour l'accès aux Fonds européens. Le CESER espère qu'ainsi les plus petits porteurs de projet pourront y accéder. Il s'étonne cependant que les bénéficiaires n'aient perçu que 5,5 M€ pour le paiement des avances en 2023, année de montée en charge du programme, sur un montant global de 412 M€.

CONCLUSION

Le CESER salue le très bon taux de réalisation du budget 2023, qui traduit la bonne programmation des crédits. Ce compte administratif présente une amélioration de la capacité de désendettement de la Région. Cependant, cette situation est nuancée par le caractère exceptionnel de certaines recettes et d'une moindre consommation des crédits d'investissement.

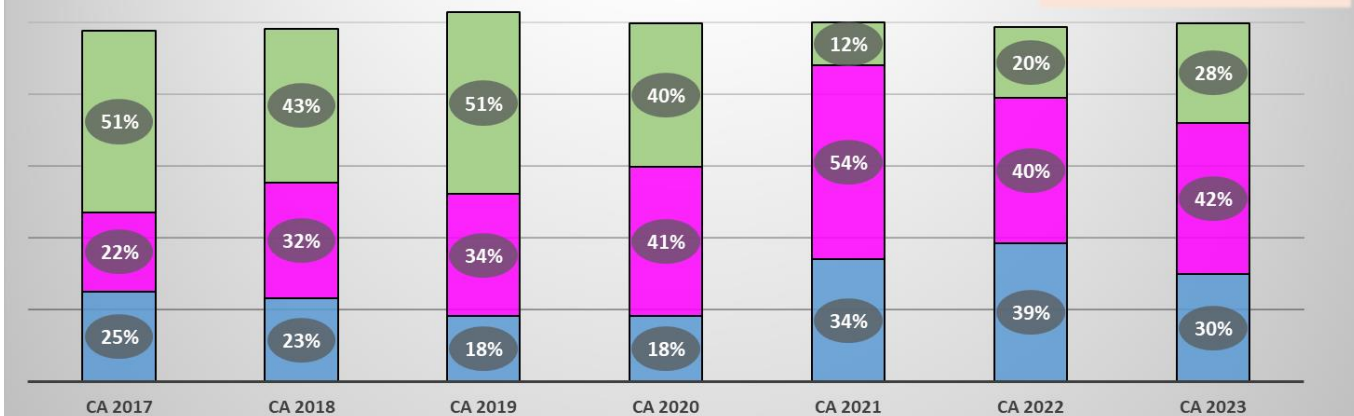
Le CESER réitère son inquiétude quant au financement de la politique transports et invite à nouveau l'Exécutif régional à se réinterroger sur l'ensemble des politiques menées de manière à maintenir sa solidité financière.

Le questionnement devra en particulier porter sur les dispositifs de la section de fonctionnement, et probablement sur les politiques partagées, pour lesquelles la Région ne peut plus continuer à se substituer à des partenaires locaux ou nationaux.

ANNEXE

Evolution de la structure de financement de l'investissement régional

- financement par l'épargne
- Financement par les ressources propres
- Financement par emprunt



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 134 710 952	1 169 216 941	1 236 391 824	1 136 788 241	1 121 087 238	1 216 379 972	1 280 675 383
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	910 575 244	936 360 524	982 232 343	922 701 481	981 440 221	1 010 372 958	1 035 862 774
EPARGNE DE GESTION	224 135 708	232 856 417	254 159 481	214 086 760	139 647 017	206 007 013	244 812 609
intérêts de la dette	9 446 342	9 493 344	8 483 705	8 129 549	7 888 431,00	10 701 504,00	20 910 941,00
EPARGNE BRUTE	214 689 366	223 363 073	245 675 776	205 957 211	131 758 586	195 305 509	223 901 668
Remboursement en capital de la dette	53 468 216	55 063 692	56 871 277	52 391 354	60 816 944	51 178 093	84 780 851
EPARGNE NETTE	161 221 150	168 299 381	188 804 499	153 565 857	70 941 642	144 127 416	139 120 817
EMPRUNT	80 000 000	91 038 000	67 620 000	70 000 000	205 000 000	278 420 000	150 000 000
RESULTAT REPORTE N-1					16 784 280	15 906 335	6 955 682
TAUX D'EPARGNE BRUTE	19%	19%	20%	18%	12%	16%	17%

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette avec CPE	712 000 000	743 700 000	751 200 000	765 400 000	906 025 747	1 129 000 000	1 168 000 000
Encours de la dette avec crédits baux	939 500 000	968 000 000	972 000 000	982 500 000	1 196 300 610	1 338 000 000	1 373 000 000
Encours de la dette réglementaire par habitant en €	277	289	292	297	352	439	454

Encours de dette / RRF	63%	64%	61%	67%	81%	93%	91%
Capacité de désendettement dette réglementaire	3,32	3,33	3,06	3,72	6,88	5,78	5,22
capacité de désendettement dette avec crédits baux	4,38	4,33	3,96	4,77	9,08	6,85	6,13
Taux moyen de la dette	1,4%	1,2%	1,1%	1,0%	0,94%	1,57%	2,42%

Dépenses de personnel/Dépenses de fonctionnement	14,3%	14,2%	14,1%	15,6%	15,0%	14,7%	15,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	372 426 909	450 434 719	428 425 221	434 917 982	662 782 534	774 399 607	675 968 900
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	318 958 693	393 131 027	371 553 945	382 526 628	601 982 534	723 147 015	501 387 495
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	28%	34%	30%	34%	10%	22%	10%
RECETTE D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	70 156 600	126 792 760	125 998 597	158 346 395	325 146 003	291 723 000	211 052 540

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis sur le Compte Administratif 2023

Intervention de Mme Patricia LAUPIN

Au nom du Groupe FO

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

Le Groupe FO soutiendra l'avis sur le Compte Administratif qui nous est présenté.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la réalisation du budget 2023 par bloc de compétence, même si nous avons relevé la faible mobilisation des fonds européens sur certains de ces blocs.

Le Groupe FO s'interroge avec le rapporteur sur la vitalité de certaines politiques, comme la Recherche ou les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale dont la faible consommation des crédits révèle des reports de projets, voire l'absence de projets des collectivités territoriales. Nous comprenons que l'incertitude budgétaire que connaissent lesdites collectivités ne favorise pas l'émergence de grands projets, mais des conséquences négatives sur l'économie et l'emploi commencent à apparaître dans la Région.

Sur le volet Transport et mobilités durables, nous notons avec satisfaction que l'analyse fine de la convention SNCF a permis de lever la provision de 20 M€ et d'encaisser une recette supplémentaire.

Nous constatons que la capacité de désendettement de la Région reste inférieure à 9 ans, selon l'objectif financier qu'elle s'est fixé pour cette mandature. Cela ne doit pas masquer que l'épargne nette se dégrade et que si le ratio d'épargne brute est en hausse en 2023, c'est en raison de recettes exceptionnelles.

Tout cela amène **le Groupe FO** à s'inquiéter sur la faisabilité de toutes les politiques régionales, et en particulier de celles qui ne relèvent pas de sa compétence directe. C'est pourquoi nous partageons entièrement la conclusion de l'avis sur la nécessité d'analyser l'ensemble des politiques menées, et en particulier les politiques partagées.

Nous ne pourrions terminer cette intervention sans aborder la part importante prise par le produit de la TVA dans les recettes régionales.

Présentée initialement comme une recette dynamique, sous-entendu que sa croissance ne pouvait être que continue, nous voyons bien que la TVA reste une ressource aléatoire lorsque la consommation des ménages est en berne. Ainsi, malgré l'inflation de 2023 qui aurait dû faire augmenter la recette, ce que l'Etat avait anticipé dans ses propres prévisions budgétaires, le produit a baissé et la Région devra reverser le trop-perçu déjà encaissé.

Pour FO, il est temps qu'une véritable réforme remette à plat le système fiscal pour plus de justice sociale et permette à chacun de nos concitoyens de connaître comment il contribue à la vie de la collectivité.

GROUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTSGEI.....

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif à : CA

Intervention de Madame SCIOU

Au nom du groupe ENTREPRISES ET INDEPENDANTS GEI:

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,
Mon intervention s'effectue au nom du GEI GROUPE ENTREPRISES ET INDEPENDANTS..

Au nom du GEI nous constatons la mise en place de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), sujet d'importance pour l'écosystème économique de notre région et pour le transfert en dépenses d'investissement des prises de participations.

Cependant, il est essentiel de souligner l'importance de la transparence dans les participations et les décisions d'investissement prises par la SASU.

Il est crucial de s'assurer que toutes les décisions d'investissement et les participations dans diverses entreprises soient menées de manière claire et transparente. La confiance des acteurs économiques repose sur la lisibilité des processus et la garantie que les critères de sélection sont rigoureux et équitables.

Nous recommandons donc la mise en place de mécanismes de gouvernance robustes pour surveiller et évaluer les décisions d'investissement de la SASU. La publication régulière de rapports détaillant les participations prises, les critères de sélection appliqués et les résultats obtenus serait une étape importante vers une plus grande transparence. Cela renforcerait la confiance des entrepreneurs et des partenaires économiques, tout en démontrant un engagement en faveur d'une gestion responsable et équitable des ressources.

De plus, il est important de garantir une répartition équitable des investissements afin de soutenir un éventail diversifié d'entreprises, des start-ups innovantes aux PME établies. Une approche équilibrée permettra de maximiser l'impact économique de la SASU et d'encourager une croissance inclusive au sein de notre région.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif au compte administratif 2023 et la DM n°1 pour 2024

Intervention de Madame CARATY-QUIQUET Marie-Christine

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), chers collègues,

Le compte administratif que nous a présenté le Conseil Régional appelle de la part de la CFE-CGC les observations suivantes :

La CFE-CGC a, depuis de nombreuses années, averti que les recettes TVA étaient surévaluées. Ce qui s'avère exact en 2023. Dépendre des recettes de TVA est une vraie problématique.

La CFE-CGC se pose également des questions sur l'intervention de la Région sur des sujets qui ne sont pas forcément de sa compétence directe. Nous posons comme exemple le Gérontopôle : Est-ce vraiment une compétence régionale ou est-ce plutôt départemental ? Dans des circonstances économiques favorables, la question ne se poserait pas mais en période d'endettement de la Région, les dépenses doivent être pesées et mesurées.

La CFE-CGC aimerait également savoir, après environ deux ans de fonctionnement, si un audit est prévu sur l'activité et le coût du GIP Pro Santé . Il en est de même du domaine de Chaumont pour lequel la Région investit des sommes relativement importantes.

En ce qui concerne la DM n°1, il apparaît que le Conseil Régional prend la mesure des difficultés à avoir des recettes stables. Il faut souligner malheureusement une baisse de 4 000 000 euros sur les CRST.

La CFE-CGC est pleinement d'accord avec le CESER quand celui-ci énonce, je cite ,

« Cette DM confirme et amplifie les perspectives de diminution structurelle des niveaux d'épargne de la collectivité, et de l'impact sur le niveau de la capacité de désendettement de la Région, indicateur de suivi clé de la mandature. »

La CFE-CGC regrette également que la Région ait pris la décision de baisser l'investissement concernant les lycées.

La mise aux normes de ceux-ci est une priorité : nous y avons nos enfants.

Enfin la CFE-CGC suit les conclusions du CESER sur la nécessité de passer désormais aux choix adaptés à la situation, tant du côté de l'État que du côté du Conseil régional.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis sur le Compte Administratif 2023

Intervention de Madame Françoise AMIOT

Au nom du Groupe G7, des associations de défense du patrimoine

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Vice-Président aux finances du Conseil régional, mes chers collègues,

Quelques chiffres en introduction ! Fin 2023, le ministère de la culture recense 2860 monuments historiques en Région Centre Val de Loire, dont environ 1640 sont indiqués, dans sa base de données, comme étant privés, soit plus de 50%, ce qui permet de considérer qu'environ 40% de ce patrimoine est détenu par des personnes privées. En 2019, la Fondation du Patrimoine communiquait sur les retombées économiques, directes et indirectes, des travaux de restauration entrepris dans le patrimoine privé, soit 21€ pour 1€ investi, démontrant ainsi l'effet de levier extraordinaire induit par le patrimoine pour tout un territoire.

Alors que les travaux de restauration menés par les propriétaires privés peuvent être accompagnés par la DRAC, l'Etat a prévu un mécanisme de démultiplication de cette aide publique, en conditionnant l'attribution des fonds FIP (fonds incitatif et partenarial, instauré en 2018, et dont la dotation a doublé en 4 ans, destiné à la restauration des patrimoines publics mais aussi privés -13% de ces attributions ont concerné le patrimoine privé en 2022- dans les communes principalement de moins de 2000 habitants, et ce possiblement jusqu'à 10000 habitants) à un financement de la région, au côté de la DRAC, de 15%.

Or, la Région Centre Val de Loire n'a pas, jusqu'à ce jour, défini de règlement d'intervention, contrairement à la majorité des régions métropolitaines (9/12), qui lui permettrait de décider éventuellement, selon les projets, leur localisation, et leur pertinence, et ce en fonction des critères qu'elle choisirait de se donner, d'un soutien financier à la restauration du patrimoine privé, moteur touristique pourtant essentiel de son territoire. Ces monuments historiques privés sont souvent le principal vecteur de l'attraction sociale, culturelle et économique des petites communes où ils sont situés. Véritables trésors de cette ruralité qui trop souvent se meurt, ils assurent un maintien de l'emploi sur ces territoires, et les font rayonner, grâce à des animations diverses et à destination de tous publics.

Par ailleurs, la volonté des propriétaires, dans un souci de pérennisation et de transmission de ce patrimoine, pour tous, aujourd'hui et demain, est de réaliser des travaux de restauration de qualité, grâce aux savoir-faire ancestraux de maîtres-artisans d'une compétence exceptionnelle, et en utilisant des matériaux anciens et donc, généralement, parfaitement écologiques. Le coût de ces travaux de restauration, inscrits ainsi dans une démarche affirmée de développement durable, s'avère de facto bien souvent supérieur à ce qu'il aurait été autrement, d'où ce nécessaire accompagnement financier, en particulier ici de la Région, afin de permettre l'abondement par le FIP des subventions octroyées par la DRAC.

Enfin, pour conclure sur ce sujet, que je compte bien désormais voir intégré concrètement dans le prochain budget de notre Région, puisque celui-ci ne figure donc clairement pas dans le compte administratif 2023, je souhaite pointer du doigt ici la rupture d'égalité, par rapport à l'obtention des fonds publics dédiés au patrimoine, que les propriétaires de monuments historiques privés subissent aujourd'hui en Région Centre Val de Loire !



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER sur le compte administratif 2023

Intervention de Madame Valérie Lemaire

Au nom du groupe : CGT

Monsieur le Vice-président en charge des finances

Monsieur le Président du CESER,

Monsieur le Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Le temps qui nous est imparti ne nous permettra pas d'émettre une analyse complète des actions régionales au cours de l'année 2023. Il est de tradition de mesurer le taux de réalisation des politiques mises en œuvre. Comme le rapporteur, nous jugeons positif le taux de 83% en investissement (608,7 m€) et 90,5% en fonctionnement (1.056,8 m€) y compris la consommation des fonds européens à hauteur de 67%.

Dans le bloc économie, nous jugeons la situation de l'économie régionale en tension avec la multiplication des défaillances d'entreprises en 2023 et en ce début 2024 et il nous paraît urgent que la Région, son agence DEV'UP, qui ont pour ambition de réindustrialiser nos territoires, créent les conditions d'anticiper les défaillances d'entreprises dont des fleurons régionaux, menacés pour des raisons capitalistiques, comme :

- **POULAIN** à Blois
- **DURALEX**
- **IMPERIALS WEELS** qui avait pourtant reçu de l'état français et de la région Centre des subventions à lui aussi décidé de stopper la production de jantes de voitures.
- Il en est de même des fermetures prévisibles des deux seules cimenteries de la région, (dans l'Indre et Loir et le Loir et Cher) et du seul abattoir de la région (en Indre et Loire).

La CGT plaide une fois de plus pour qu'une structure commune avec l'Etat (avec le préfet de Région) la Région et les grandes administrations publiques (Banque de France – DGFIP – USRSAFF) puissent alerter très tôt sur les difficultés de ces entreprises pour trouver très amont les outils stratégiques et financiers pour sauver nos fleurons régionaux et préserver les emplois de nos territoires. Les GPA (groupements professionnels agréés) n'ont pas fait preuve de leur réactivité ni de leur efficacité.

Dans le bloc recherche, la CGT plaide pour de meilleures synergies entre régions et au niveau européen.

Dans le Bloc éducation, il sera important, à l'avenir, de mesurer les économies d'énergies suite aux travaux d'isolation des différents établissements garantissant de bonnes conditions de vie et de travail.

Dans le Bloc formation professionnelle continue la CGT propose une nouvelle fois la création sur le plan régional d'une sécurité sociale professionnelle qui sécurise l'emploi et la formation et qui contribue à l'augmentation de la valeur ajoutée des entreprises

Dans le bloc transport et mobilité durable, la CGT s'interroge sur le résultat des investissements sur le réseau ferroviaire qui marque les dépenses à hauteur de 84% alors que les explications précisent que les projets avancent normalement !

La CGT encourage la région à améliorer son offre à l'écoute des populations à travers des comités de lignes.

Nous ne savons quelle sera la politique financière du futur gouvernement en direction des collectivités territoriales mais la CGT plaide pour une réforme en profondeur de la fiscalité, plus juste et plus efficace, pour de nouvelles recettes au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales et locales.

Cet exercice 2023 montre bien que le recours à l'emprunt, à hauteur de 150 m€ est vital pour l'investissement y compris quand les taux sont moins favorables, ce que mentionne le rapport.

Nous nous abstiendrons sur l'avis qui nous est présenté.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 24 JUIN 2024

Avis du CESER relatif au Compte Administratif 2023 et à la Décision Modificative n°1 - 2024

Intervention de Madame Martine FLACHER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général du Budget, Cher(e)s collègues, Mesdames, Messieurs.

La CFDT tient à souligner la qualité des avis présentés, complets et détaillés. Le Compte Administratif 2023 révèle une exécution budgétaire stable, permettant une amélioration notable de la capacité de désendettement de la Région. La CFDT salue également le taux de réalisation élevé du budget 2023. Ce CA met en évidence les priorités budgétaires régionales, des investissements significatifs dans les infrastructures de santé, les transports et la transition écologique et ce dans un contexte économique préoccupant.

Nos observations :

- **Focus sur la section de fonctionnement :**

Si cette section montre une gestion prudente, les compétences partagées entre la Région, l'État et autres collectivités posent plusieurs défis administratifs et financiers. Les tensions budgétaires doivent trouver des solutions potentielles à court terme pour garantir une meilleure qualité de service aux citoyens de notre Région.

- **Economie-Emploi :**

Les orientations budgétaires sont déclinées autour de politiques de soutien économique et social. La multiplicité des dispositifs, le manque de suivi et la difficulté à mesurer les résultats à long terme rendent indispensable une évaluation pérenne pour améliorer ces dispositifs et garantir qu'ils répondent aux besoins des entreprises et aux attentes sociétales.

- **Formation :**

Au motif que nous sommes dans une période proche du plein emploi, des faibles taux de remplissage des formations sont constatés. Pour la CFDT, des besoins existent pourtant et des demandeurs d'emploi sont encore en instance d'insertion. Une adaptation des recrutements et des modalités pédagogiques à ce public en difficulté serait nécessaire.

Pour les CFA, la Région est chargée de gérer deux enveloppes provenant de France Compétences : une pour compléter les coûts des contrats et l'autre pour une aide aux investissements. La Région joue un rôle clé dans l'aide aux investissements des CFA. La répartition équitable des fonds reste problématique, car les cofinancements à 50% des projets sont une obligation, avantageant les CFA qui ont les moyens d'utiliser ces cofinancements et désavantagent les autres. Ce sont en réalité, les grosses structures qui en bénéficient.

Financées et développées par la Région, les formations sociales et sanitaires sont primordiales en raison de la situation sanitaire de notre Région. Des problèmes subsistent en particulier concernant la qualité de la formation et de l'encadrement de l'alternance. Des enquêtes auprès de la population étudiante, font ressortir de l'insatisfaction lors des périodes de formation en milieu professionnel. Des situations de violences révélées qui sont souvent à l'origine de problèmes de santé et de ruptures de parcours. Pour la CFDT, dans la perspective d'une bonne utilisation des budgets dédiés à la formation, une politique qualité conditionnant les financements devrait être menée auprès des établissements de formation également responsables de l'alternance.

- **Transports :**

La Région alloue une part significative de son budget à la politique des transports. La soutenabilité financière des initiatives régionales s'avère critique surtout en période de contraintes budgétaires. Des préoccupations voient le jour quant à l'efficacité de la mise en œuvre des projets et la gestion des fonds. Une évaluation du matériel roulant par un inventaire régulier doit être mise à la disposition de tous les acteurs, comme déjà demandé par la CFDT. Pour la CFDT, la Région doit s'engager à assurer la transparence dans la gestion des fonds publics de ce secteur.

- **Accès aux soins :**

Hors champ de sa compétence la Région continue à mettre l'accent sur plusieurs axes pour améliorer l'offre de soins. Un budget conséquent est alloué aux structures d'exercice regroupé en particulier envers le GIP PRO SANTE. Si les résultats sont encourageants, les objectifs ne sont pas atteints. Une évaluation des actions de cette structure devient indispensable pour définir les perspectives. Il s'agit également d'une demande déjà formulée par la CFDT. La CFDT salue le partenariat signé avec l'association « médecins solidaires » pour la création de 5 centres de santé sur le territoire. Nous demandons que des précisions soient données sur le fonctionnement de cette association.

Contexte de la décision modificative :

Il s'agit principalement d'un ajustement budgétaire des prévisions des recettes et de la gestion des dépenses obligatoires. La variabilité et la dépendance aux recettes fiscales posent un problème lorsqu'elles sont réduites, c'est par exemple la situation rencontrée pour la TVA. La conciliation des intérêts divergents et les problèmes de recouvrement peuvent compliquer la prise de décision. Cette DM reflète ces tensions. La maîtrise des coûts et la recherche d'économies deviennent ainsi inévitables pour la Région.

La CFDT votera l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr